



Indemnités compensatrices de congés payés

Par **severine59150**, le **05/11/2009** à **19:31**

Bonjour,

mon mari était en CNE et a été licencié au 10 avril par son employeur.

nous avons du batailler avec lui pour avoir son dernier salaire et tous les papiers nécessaires pour son inscription au chômage (lettre de licenciement, attestation employeur, certificat de travail). nous n'avons pas eu de solde de tout compte ni les indemnités compensatrices de congés payés.

son employeur (qui est le cousin de mon mari) nous avait dit que les indemnités compensatrices de congés payés seraient payées en même temps que les autres ouvriers, début juillet.

Force de constater qu'une partie seulement nous a été payée en août et nous avons reçu un courrier de la caisse des congés payés nous informant que le restant nous serait payé que lorsque l'employeur serait à jour dans ses cotisations.

A ce jour, nous sommes sans nouvelles de la part ni de l'employeur, ni de la caisse des congés payés.

quel recours avons nous afin de pouvoir récupérer cette somme qui nous est due?

Par **julius**, le **09/11/2009** à **10:03**

Bonjour,

Dans un premier temps, je vous conseille d'écrire en AR à votre ancien employeur pour réclamer votre dû.

Faites un détail des sommes qu'il vous doit, en précisant qu'il est à mieux parfaire (sécurité si vous oubliez quelque chose)

Sans réponse de sa part , vous devrez saisir les tribunaux compétents pour faire valoir votre demande (prud'hommes).